

Appel à candidature

Assistance technique au développement des compétences environnementale et sociale, sensibilité et prévention des conflits, et prise en compte du genre du ministère de l'Elevage dans le cadre du projet d'établissement des fondamentaux de la filière avicole en Guinée - PEFFAG -

Novembre 2020

www.expertisefrance.fr



1. Table des matières

1. Résumé exécutif.....	2
2. Contexte de l'intervention	3
2.1. L'aviculture en Guinée	3
2.2 Les freins au développement avicole	4
2.3 Les principales institutions guinéennes.....	4
2.4 Les documents politiques guinéens.....	5
2.5 Principaux centres de formation en élevage	6
2.6 Les organisations professionnelles avicoles	7
3. Le PEFFAG :.....	8
3.1 Présentation générale.....	8
3.2 Cadre logique du PEFFAG	9
3.3 Organigramme du projet.....	12
3.4 Équipe de l'assistance technique.....	13
4. Termes de références concernant l'assistance technique auprès du ME pour la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux, sensibilité et prévention des conflits et genre dans le cadre des activités de terrain	14
4.1 Objectif général	14
4.2 Points d'attention	14
4.3 Mandat de l'AT ESSPCG	15
4.3.1 . Renforcement des capacités de la CPP et le ME.....	15
4.3.2 Activités menées directement par l'AT.....	16
4.3.3 . Activités autres sur lesquelles l'AT apportera son expertise dans son domaine	16
5. Profil de l'expert AT ESSPCG recherché	17
6. Disponibilité et Livrables	17
7. Logistique	17
8. Réponse à l'appel à candidature	17

1. Résumé exécutif

L'Agence Française de Développement (AFD) a accepté de financer le Projet d'Établissement des Fondamentaux de la Filière avicole en Guinée (PEFFAG). La finalité du projet est de contribuer à la sécurité et à la souveraineté alimentaires en Guinée en augmentant la production et la consommation nationales de produits avicoles. Le projet prend en compte l'ensemble des sous-filières en fonction de leur adaptation au contexte et à la demande. Le projet met particulièrement l'accent sur la sécurité sanitaire dans les élevages (lutte contre les maladies aviaires), l'amélioration de la qualité des aliments pour les filières intensives, et la formation et le soutien aux professionnels du secteur (notamment des vétérinaires et techniciens privés), ainsi qu'à la commercialisation et consommation des produits avicoles. Le projet comprend 3 composantes telles que présentées dans les Termes de Références pour la prestation d'assistance technique :

- Composante 1 : *Conditions sanitaires, biosécurité et techniques d'élevage, pour améliorer l'encadrement sanitaire et technique de chaque sous filière avicole ;*
- Composante 2 : *Qualité de l'aliment, pour assurer la transparence sur la qualité des aliments destinés aux sous filières avicoles intensives ;*
- Composante 3 : *Commercialisation et consommation des produits avicoles pour favoriser la commercialisation et la consommation des produits des sous-filières avicoles nationales.*

La subvention octroyée à la République de Guinée est divisée en 2 enveloppes :

1. Une enveloppe placée sous la maîtrise d'ouvrage de la République de Guinée (déléguée au Ministère de l'Élevage) pour 65% du montant total de la subvention, soit 9,6 millions d'euros ;
2. Une enveloppe placée sous la maîtrise d'ouvrage de l'AFD, mise en œuvre par Expertise France, en consortium avec l'ENSV-FVI et FranceAgriMer, dans le cadre d'un contrat de prestation d'assistance technique pour 35% du montant total de la subvention, soit 5,4 millions d'euros.

Le pilotage, la coordination, la mise en œuvre et le suivi du projet, d'une durée de 4 ans, seront gérés par une Cellule de Pilotage de Projet (CPP) positionnée au sein du Ministère de l'Élevage. Cette CPP sera appuyée par l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage d'Expertise France pour soutenir les cadres du ministère dans l'exécution de leurs tâches. L'équipe de l'assistance technique sera constituée de 5 experts mobilisables pendant 48 mois, d'un.e assistant.e de projet et d'experts présents de façon perlée pour appuyer la CPP sur des sujets spécifiques. Les experts permanents seront chargés d'accompagner la CPP dans le pilotage du PEFFAG et de renforcer les capacités de ses membres afin de faire monter le Ministère en compétences. Un expert principal sera présent en appui au coordinateur du projet, un expert régional appuiera la CPP dans la gestion administrative et financière et un expert régional sur l'aviculture villageoise et l'installation de vétérinaires privés accompagneront également la CPP.

D'autres experts interviendront sur d'autres thématiques de façon perlée : comptabilité, passation de marchés, suivi et évaluation, communication, **impacts socio-environnementaux, genre, prévention et sensibilité des conflits**, formations, laboratoire, réglementation, sécurité sanitaire, etc.

L'équipe d'assistance technique aura aussi la responsabilité de la réalisation d'activités en direct.

2. Contexte de l'intervention

2.1. L'aviculture en Guinée

La Guinée est classée 24^e pays le plus pauvre au regard de son PIB par habitant. D'après le FMI, le PIB du pays est en effet de 12,6 milliards de dollars pour 13,6 millions d'habitants (soit 926\$/hab., FMI 2019). L'agriculture pèse 20% du PIB (dont 4% d'élevage). Dans un pays où 80% de la population vit en milieu rural, elle représente la première source de revenu pour 57% des ménages.

L'élevage est la 2^e activité du secteur rural et contribue de façon substantielle à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Il procure des revenus et des produits alimentaires à plus de 30% de la population rurale.

Après les œufs, la volaille et le poisson sont les sources de protéines animales les plus abordables pour les ménages guinéens. En Guinée, comme dans de nombreux pays du continent africain, le secteur avicole comprend deux systèmes de production :

- Un système extensif (« poulets villageois » et autres espèces minoritaires), présent surtout en milieu rural pour sécuriser l'alimentation et diversifier les sources de revenus
- Un système intensif, majoritairement pondéuses pour la production d'œufs en grand nombre et poulets de chair de manière encore marginale, plus particulièrement développé en zones péri-urbaines.

Les systèmes de production extensifs sont les suivants :

- La production de « poulets villageois » communément appelés « poulets bicyclettes » surtout présente dans le milieu rural, mais aussi dans les zones péri-urbaines et dans les villes. Son cheptel est estimé entre 20 et 30 millions de têtes (mais le chiffre est à confirmer). Les volailles sont élevées en petit nombre et en liberté autour de l'habitat. La production est essentiellement destinée à l'autoconsommation et à améliorer les revenus des ménages, et malgré une faible productivité individuelle (800 - 900 g de poids vif et 40-60 œufs/poule/an), cet élevage fournit aujourd'hui en réalité une importante part du marché de consommation nationale. La productivité numérique est toutefois très réduite en raison d'un taux de mortalité important évalué à 80%, dû en premier lieu à la maladie de Newcastle, mais aussi à cause des morts par prédatations et des autres pathologies.
- Les productions traditionnelles d'espèces minoritaires (canard, pintade, dindes, etc.) qui sont des marchés de niche.

Les systèmes de production intensifs sont les suivants :

- La production intensive d'œufs de consommation constitue la principale production avicole intensive en Guinée. Il existe environ 600 producteurs qui totalisent un cheptel d'environ 1,8 million de poules pondéuses produisant 415 millions d'œufs par an. Ces œufs sont essentiellement consommés en Guinée même si une partie est aussi exportée dans la région et notamment en Sierra Leone. La consommation par habitant est très faible et représente environ 35 œufs/guinéen/an, alors que la consommation moyenne mondiale est de 130 œufs/personne/an.
- La production intensive de poulet de chair est très faible et n'en est qu'à ses balbutiements (quelques éleveurs et environ 60 000 têtes en 2018).

Les pratiques intensives et traditionnelles extensives sont deux systèmes sociologiquement, économiquement et financièrement distincts. L'élevage traditionnel est pratiqué par des familles pour compléter leurs revenus et se nourrir, alors que l'élevage intensif est une source de revenus importante destinée au marché et initiée par des investisseurs.

2.2 Les freins au développement avicole

Les différentes filières avicoles se heurtent à des difficultés communes qui freinent leur développement. Ces freins ont été identifiés par l'étude de faisabilité du PEFFAG menée par TERO et avant eux par la revue du secteur agricole de la Banque Mondiale (dernière version en 2017). Les principales contraintes sont les suivantes :

- Les mauvaises conditions sanitaires dans les élevages sont à l'origine de forts taux de mortalité aussi bien dans les exploitations traditionnelles qu'intensives.
- Le manque de référentiels techniques, d'accès à la formation et d'encadrement pour les éleveurs, qui conduisent à des conditions d'élevage précaires.
- La faible disponibilité en intrants de qualité : poussins, aliments de qualité, médicaments.
- Le manque d'abattoirs, de chambres froides et autres équipements de traitement, conservation et conditionnement.
- Les faibles capacités d'investissement (manque d'accès au crédit).
- La faible structuration de la profession : une multitude d'acteurs coexistent au sein du secteur avicole sans toujours bien se connaître. La filière avicole est globalement peu coordonnée et la coopération entre acteurs est limitée.
- Le manque d'investissement dans des infrastructures de transport.

2.3 Les principales institutions guinéennes

Le secteur de l'élevage est régi par le code de l'élevage et des produits animaux de 2018 (loi L/2018/026/AN du 3 juillet 2018) et par le code pastoral (loi L95/051/CTRN du 29 Août 1995).

Le ministère de l'élevage (ME) est structuré autour de 3 directions nationales techniques :

- La direction nationale des productions et industries animales (DNPIA) ;
- La direction nationale des services vétérinaires (DNSV) ;
- La direction nationale de l'alimentation animale et de l'hydraulique pastorale (DNAAHP).

Il compte 12 services d'appui, dont le bureau de stratégie et de développement (BSD), l'inspection générale, la division des affaires financières et la division des ressources humaines, ainsi que des services déconcentrés. A l'image d'autres secteurs, le ministère souffre d'un manque de ressources humaines, financières et matérielles, notamment au niveau déconcentré. Au niveau déconcentré le ME déploie ses activités à travers 8 inspections régionales de l'élevage, 33 directions préfectorales à l'intérieur du pays, 5 directions communales à Conakry et 337 postes d'élevages à l'intérieur du pays. Les agents de terrain doivent assurer le suivi sanitaire du cheptel, apporter un appui technique aux éleveurs et recenser le cheptel.

L'étude de faisabilité de TERO identifie les 9 services rattachés suivants :

- *L'unité mobile de santé animale de Labé ;*
- *L'unité mobile de santé animale de Kankan ;*
- *L'unité mobile de santé animale de Kindia ;*
- *L'unité mobile de santé animale de N'Zérékoré ;*
- *Le service vétérinaire d'inspection des abattoirs ;*

- *Le service vétérinaire de contrôle frontalier ;*
- *Le centre de lutte contre les trypanosomoses animales de Dabola ;*
- *Le centre national des ressources animales ;*
- *Le laboratoire de production de vaccins vétérinaires de Kindia¹.*
- *En plus de ces services rattachés deux laboratoires régionaux vétérinaires de diagnostic viennent d'être créés à Labé et Kankan*

L'étude de faisabilité de TERO identifie les 7 organismes publics suivants :

- *Le fonds national pour le développement de l'élevage ;*
- *Le centre d'appui et de démonstration de l'élevage de Boké (Basse Guinée) ;*
- *Le centre d'appui et de démonstration de l'élevage de Ditinn (Moyenne Guinée) ;*
- *Le centre d'appui et de démonstration de l'élevage de Famoïla (Guinée Forestière) ;*
- *Le centre de formation de l'élevage de Labé (CFEL) ;*
- *Le laboratoire national vétérinaire de Guinée ;*
- *Le laboratoire central vétérinaire de diagnostic (LCVD).*

L'étude de faisabilité de TERO identifie les 4 organes consultatifs suivants :

- *La confédération nationale des organisations professionnelles du secteur de l'élevage (CONASEG) ;*
- *L'ordre national des docteurs vétérinaires de Guinée (ONDVG) ;*
- *L'ordre national des ingénieurs zootechniciens de Guinée ;*
- *Le conseil de discipline.*

2.4 Les documents politiques guinéens

Le Plan national de développement économique et social (PNDES) s'étend de 2016 à 2020. Il constitue le cadre de mise en œuvre de la politique guinéenne pour la transformation structurelle de l'économie. Son objectif est : « *de promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable* ». L'agriculture y est présentée comme un secteur stratégique, notamment en termes de croissance économique, de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire.

La Politique nationale de développement agricole (PNDA) définit les axes de développement agricole en Guinée pour la période 2016-2025. Sa mise en œuvre se fait à travers le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025). Le Programme accéléré de sécurité alimentaire et nutritionnel et de développement agricole durable (PASANDAD 2016-2020) constitue le cadre d'opérationnalisation voulu par la Présidence de la République.

¹ Le Laboratoire de Production de Vaccin Vétérinaire de Kindia n'existe pratiquement plus. Après plusieurs années d'inactivité, son patrimoine a été récupéré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

La filière avicole est l'une des 5 filières prioritaires identifiée dans le PNIASAN et constitue donc une des priorités du ME dans les stratégies de développement du secteur en tant que filière d'élevage à cycle court, présente sur toute l'étendue du territoire national.

Pour développer la filière, les axes suivants ont été envisagés dans le PASANDAD sur la période 2017-2020 :

- *Renforcement de la lutte contre les épizooties majeures et les maladies parasitaires (3,8 millions €) ;*
- *Renforcement de l'approvisionnement en intrants et équipements d'élevage (2,8 millions €) ;*
- *Création de 2 complexes avicoles modernes (21,4 millions €) ;*
- *Mise en place de 4 couvoirs dans les chefs-lieux des 4 régions (2,1 millions €) ;*
- *Développement d'itinéraires techniques améliorés pour intensifier les productions (6,5 millions €) ;*
- *Construction d'une unité de fabrication d'emballages des produits avicoles dans la zone de Conakry (273 000 €) ;*
- *Construction d'infrastructures d'abattage et de conditionnement (724 000 €).*

2.5 Principaux centres de formation en élevage

L'étude de faisabilité du PEFAG réalisée par TERO identifie les principaux centres de formation en élevage en Guinée et fournit les informations suivantes :

L'Institut supérieur des sciences et médecine vétérinaires (ISSMV) de Dalaba forme chaque année jusqu'à 150 cadres supérieurs : 20 à 30 docteurs vétérinaires, 50 à 80 ingénieurs en alimentation/technologie des produits alimentaires et 50 à 80 ingénieurs en pêche et aquaculture. Il y a peu de place pour la formation vétérinaire car elle implique des cours pratiques avec des appareils et des produits qui coûtent cher. La formation étant payée par l'État, le budget est limité.

Les vétérinaires formés peuvent adhérer à l'ordre national des docteurs vétérinaires de Guinée (ONDVG) qui regroupe les vétérinaires publics et privés. Il compte 417 membres (2018) dont 84 privés (répartis sur 37 cabinets vétérinaires privés installés à travers le territoire) sur un effectif théorique d'environ 1600. Toutefois, selon l'ONDVG, seulement environ 60 vétérinaires privés exercent réellement. De plus, 70% des vétérinaires sont vieillissants, dont 160 proches de la retraite, et 14 vétérinaires privés ont rejoint la fonction publique.

Le Centre de formation de l'élevage de Labé (CFEL) constitue un centre de perfectionnement. Le CFEL offre des modules de remise à niveau des cadres de l'élevage et des formations techniques pour les éleveurs et autres opérateurs du secteur, y compris les auxiliaires d'élevage. Le centre délivre des attestations de formation (200 en 2015 mais aucune en 2016 ou 2017).

Enfin, les 4 écoles nationales d'agriculture et d'élevage (ENAE) forment des techniciens en 3 ans.

2.6 Les organisations professionnelles avicoles

Organisations d'aviculteurs intensifs

Il existe au niveau national, différentes organisations de producteurs (OP) avicoles. Les plus anciennes sont l'Union nationale des aviculteurs de Guinée (UNAG) et l'Association nationale des aviculteurs de Guinée (ANAVIG). Ces deux Unions ont eu un caractère de précurseurs de l'interprofession sur la filière avicole.

L'UNAG a été créée en 1996 par 12 groupements d'éleveurs de volaille. Elle compte actuellement 152 adhérents (98 producteurs, 15 fabricants d'aliments, 18 revendeurs de poules et d'œufs, 15 techniciens ou vétérinaires et 6 fournisseurs d'intrants) ainsi que des antennes préfectorales à travers tout le pays.

L'ANAVIG a été créée en 2010 après scission de l'UNAG suite à un différent relationnel avec la direction. L'ANAVIG compte actuellement 66 adhérents (58 producteurs, 1 fabricant d'aliments et 7 techniciens ou vétérinaires), dont 4 femmes. Huit membres sont en Moyenne Guinée, tout le reste est en Guinée Maritime.

Dans la filière avicole, en plus de l'UNAG et de l'ANAVIG quelques associations non moins fonctionnelles sont présentes sur le terrain. C'est le cas notamment de :

- l'Association nationale des producteurs de viande de volaille de chair depuis 2018 ;
- l'Union des producteurs avicoles de Labé (UPAL) (entre 40 et 150 adhérents) ;
- l'Association des aviculteurs de Kankan (60 producteurs sur 76 à Kankan) et
- l'Association des producteurs de N'Zérékoré,

D'autres OP d'aviculteurs ont aussi été signalées à Dubréka (15-20 adhérents) ou Khorira.

A ce jour, toutes ces associations de professionnels de l'aviculture intègrent au même titre que différentes Unions des 5 filières prioritaires de production animale du pays, la Confédération nationale des organisations socioprofessionnelles du secteur de l'élevage (CONASEG), née le 20 juin 2019 à la suite d'un processus de relance de la structuration du secteur de l'Élevage.

La CONASEG, au même titre que la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOP-G), est affiliée à la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA) qui est la structure consulaire nationale représentant tout le secteur Agricole (Agriculture, Elevage, Pêche et Aquaculture, Environnement).

Organisations d'aviculteurs villageois

Une Association nationale d'aviculteurs traditionnels de Guinée (ANATRAG) se présente comme représentant les aviculteurs villageois. Cette association indique en 2018 (lors de l'étude diagnostic du PEFAG) qu'elle compte 66 membres et qu'elle est représentée dans toutes les préfectures. Toutefois, en 2018, elle n'existait que depuis environ un an et semblait quasiment inconnue des acteurs de la filière. Elle ne justifie encore d'aucune activité. Par ailleurs, le chiffre de 66 membres déclaré par l'ANATRAG est à mettre en relation avec les millions d'aviculteurs traditionnels.

3. Le PEFFAG :

3.1 Présentation générale

L'aviculture représente un levier important pour le développement en Guinée : l'ensemble des sous-filières représente une source importante d'emplois induits et de revenus professionnels ou complémentaires, et elle répond aussi aux enjeux de nutrition, notamment en matière d'apport protéique animal. La note au Comité des États Étrangers de septembre 2019 de l'AFD définit les objectifs du PEFFAG de la façon suivante : *En accord avec la politique gouvernementale, la finalité du projet d'établissement des fondamentaux de la filière avicole en Guinée (PEFFAG) est de contribuer à la sécurité et à la souveraineté alimentaires en Guinée en augmentant significativement la production et la consommation nationales de produits avicoles. Pour ce faire, le projet a pour objectif spécifique de sécuriser durablement les fondamentaux nécessaires pour le développement et l'adaptation des différentes sous-filières avicoles nationales. L'atteinte de cet objectif s'articulera autour des 3 composantes suivantes identifiées selon la même note :*

- Composante 1 : *Conditions sanitaires, biosécurité et techniques d'élevage. Cette composante aura pour objectif d'assurer un niveau de protection sanitaire et de techniques d'élevage optimal pour chaque sous-filière avicole, à travers les résultats attendus ci-après :*
 - *Un système d'encadrement durable et efficient accessible pour chaque sous-filière ;*
 - *L'environnement sanitaire est connu et contrôlé de manière adaptée à chaque sous-filières ;*
 - *Le diagnostic de laboratoires corrects des maladies aviaires est accessible ;*
 - *Les personnels d'encadrement technique ont accès à des formations adaptées ;*
 - *Les éleveurs et éleveuses ont accès à des formations adaptées.*

- Composante 2 : *Qualité de l'aliment. Cette composante aura pour objectif d'assurer la transparence sur la qualité des aliments destinés aux sous-filières avicoles intensives, à travers les résultats attendus ci-après :*
 - *La qualité des aliments destinés aux volailles intensives est connue des éleveurs ;*
 - *Les éleveurs ont accès à des conseils sur l'alimentation des volailles ;*
 - *Un cadre réglementaire de commercialisation des aliments pour volaille est défini ;*
 - *Les éleveurs des filières intensives ont accès à la formation continue en alimentation.*

- Composante 3 : *Commercialisation et consommation des produits avicoles. Cette composante aura pour objectif de favoriser la commercialisation et la consommation des produits des sous-filières avicoles nationales à travers les résultats attendus ci-après :*
 - *Les infrastructures (abattage, transformation et commercialisation) sont gérées durablement*
 - *Les opérateurs de commercialisation sont identifiés et impliqués dans la politique sanitaire et le développement des sous-filières*
 - *Une réglementation sanitaire relative à l'importation, l'abattage, la transformation et la distribution des produits avicoles est définie et adaptée au contexte de chaque sous-filière et appliquée*
 - *La consommation de produits avicoles nationaux est soutenue activement*

3.2 Cadre logique du PEFFAG

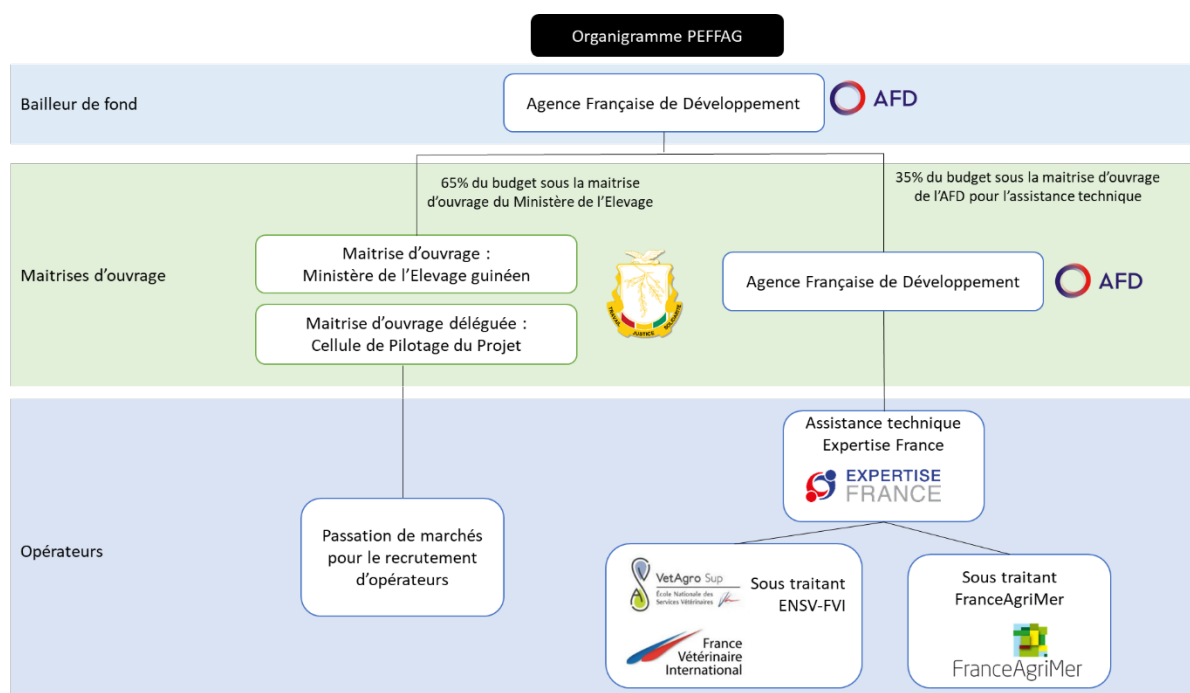
Finalité du PEFFAG: Contribuer à la sécurité et souveraineté alimentaire en Guinée en augmentant significativement la production et la consommation nationales de produits avicoles
Objectif spécifique : Sécuriser durablement les fondamentaux permettant le développement et l'adaptation des différentes sous filières avicoles nationales
Résultats et activités
Composante n°1: "Conditions sanitaires, biosécurité et techniques d'élevage"
"Sous-objectif n°1 : Assurer un niveau de protection sanitaire et de techniques d'élevage optimal pour chaque sous filière avicole
<i>Résultat 1.1 : Un système d'encadrement durable et efficient est accessible pour chaque sous-filière, conforme aux normes internationales dans le domaine sanitaire.</i>
Activité 1.1.1 : Recenser et mettre en place un système d'enregistrement des personnels d'encadrement
Activités 1.1.2 : Clarifier pour le secteur avicole les rôles et responsabilités respectives des différents professionnels de l'encadrement sanitaire et technique, et des éleveurs (dont éleveurs relais en milieu villageois et comité de défense sanitaire) et leurs relations fonctionnelles.
Activité 1.1.3 : Assurer la logistique de base des services vétérinaires publics à tous les niveaux
Activité 1.1.4. Favoriser l'installation des vétérinaires privés dans les sous-préfectures
Activités 1.1.5 : Soutenir l'accessibilité à un encadrement technique avicole privé spécialisé pour les filières intensives
Activité 1.1.6. Soutien à l'installation et à la gestion de l'encadrement sanitaire et technique privé
Activité 1.1.7. Assurer la supervision des activités de terrain par l'encadrement national, régional ou préfectoral
<i>Résultats 1.2 : L'environnement sanitaire est connu et contrôlé de manière efficiente et adaptée pour chaque sous-filière</i>
Activité 1.2.1 : Identifier et géo-localiser tous les élevages intensifs
Activité 1.2.2 : Définir les programmes de prophylaxie sanitaire et de surveillance épidémiologique et les normes de biosécurité et environnementale
Activité 1.2.3 : Mettre en œuvre progressivement les plans de surveillance ou d'inspection sanitaire dans les sous filières intensives
Activité 1.2.4 : Opérationnaliser le plan de surveillance active et passive en vue d'une détection et alerte précoce et le plan de contingence pour la grippe aviaire dans l'ensemble des sous-filières
Activité 1.2.5. : Mettre en œuvre des enquêtes par échantillonnage en élevage extensif villageois
Activité 1.2.6. : Opérationnaliser un programme national de vaccination volontaire durable et efficient contre la maladie de Newcastle et de soutien à l'aviculture villageoise
<i>Résultat 1.3 : Des services de diagnostic de laboratoires corrects des maladies aviaires sont accessibles</i>
Activités 1.3.1 : Evaluer le réseau de laboratoire
Activités 1.3.2 : Définir le système de prélèvement et d'acheminement des échantillons
Activités 1.3.3: Former les personnels sur les analyses de pathologie aviaires
Activités 1.3.3 : Equiper le réseau de laboratoire d'analyse sur la base de l'évaluation

Activités 1.3.4 : Développer un système d'assurance qualité
Activités 1.3.5 : Mettre en œuvre le recouvrement des coûts
Activités 1.3.6. Identifier des laboratoires étrangers et des protocoles d'acheminement
Résultat 1.4. Les personnels d'encadrement technique ont accès à des formations spécifiques
Activités 1.4.1 : Former les vétérinaires en aviculture extensive et formation d'éleveurs relais
Activités 1.4.2 : Recycler chaque année les vétérinaires sur l'aviculture villageoise
Activité 1.4.5 : Rendre accessible des formations spécialisées pour les professionnels de l'encadrement en aviculture intensive
Résultat 1.5: Les éleveurs ont accès à des formations adaptées à leurs sous filières
Activités 1.5.1 : Assurer la formation initiale ou le recyclage annuel de deux éleveurs relais (une femme et un homme) par district par les vétérinaires de terrain
Activités 1.5.2 : Etablir et rendre accessible des documents de vulgarisation pour les sous-filières traditionnelles minoritaires par les vétérinaires de terrain
Activités 1.5.3 : Etablir et rendre accessible des formations continues ou initiales pour les éleveurs intensifs au sein des ENEA
Composante n°2 "Qualité de l'aliment"
Sous-objectif n°2 : Assurer la transparence sur la qualité des aliments destinés aux sous filières avicoles intensives
Résultat 2.1 : La qualité des aliments destinés aux sous- filières avicoles intensives est connue des éleveurs
Activité 2.1.1 : Faire réaliser l'étude de calibration de l'infraliseur
Activité 2.1.2 : Former le personnel à l'analyse bromatologique
Activité 2.1.3 : Installer une unité d'analyse bromatologique pour la qualité des aliments
Activité 2.1.4 : Définir le plan d'échantillonnage pour l'évaluation de la qualité des aliments volailles
Activité 2.1.5 : Diffuser les résultats auprès des éleveurs intensifs
Résultat 2.2 : Les éleveurs des sous-filières intensives ont accès à des conseils sur l'alimentation des volailles
Activité 2.2.1 : Assurer l'accès à des formations continues au conseil alimentaire pour les vétérinaires et techniciens en charge
Activité 2.2.2 : Définir un cahier des charges de référence pour le conseil alimentaire pour les sous-filières intensives
Résultat 2.3 : Une réglementation sur la commercialisation des aliments volailles est définie et appliquée
Activité 2.3.1 Identifier et géo-localiser tous les producteurs et distributeurs d'aliments volailles
Activité 2.3.2 : Définir un cadre réglementaire régissant la commercialisation des aliments volailles
Activité 2.3.3 : Mettre en oeuvre un plan de contrôle du cadre réglementaire sur la commercialisation des aliments volailles
Résultat 2.4 : Les éleveurs intensifs ont un accès durable à la formation continue en l'alimentation animale
Activités 2.4.1 : Elaborer les formations en alimentation pour filières avicoles intensives
Activités 2.4.2 : Organiser la formation continue des producteurs avicoles intensifs en alimentation

Composante n°3: Commercialisation et consommation des produits avicoles
Sous-objectif n°3 : Favoriser la commercialisation et la consommation des produits des sous-filières avicoles nationales
Résultat 3.1 : Des infrastructures d'abattage, de transformation et de commercialisation sont gérées de manière durable
Activité 3.1.1 : Identifier les marchés demandeurs, les types d'infrastructures adaptées, et réaliser les études économiques, environnementales et sociales afférentes.
Activité 3.1.2 : Définir les modalités de subventions pour les infrastructures validées par le projet
Activité 3.1.3 : Définir le cadre réglementaire sanitaire et environnemental et des unités d'abattage, de transformation et de commercialisation
Activité 3.1.4 : Former les opérateurs à la gestion économique, environnementale, sanitaire et sociale des infrastructures
Résultat 3.2 : Les opérateurs de commercialisation des sous-filières sont identifiés, pris en compte dans la politique sanitaire et participent au développement des sous-filières
Activité 3.2.1 : Identifier (nom, localisation, niveau d'activité, zone) les opérateurs de commercialisation des différentes sous-filières, y compris les distributeurs de produits avicoles importés (types, volumes, destination)
Activité 3.2.2. Informer les opérateurs de commercialisation sur leurs responsabilités sanitaires
Activité 3.2.3 : Inciter ces opérateurs à s'organiser en représentations et à respecter leurs responsabilités
Activités 3.2.4. Impliquer les opérateurs de commercialisation dans les réunions et formations avec les autres opérateurs (OP, ME, etc)
Résultat 3.3 : Une réglementation sanitaire relative à l'importation, l'abattage, la transformation et la distribution des produits avicoles, est définie et appliquée
Activité 3.3.1 : Définir les notions de base permettant l'application des textes
Activité 3.3.2 : Définir les normes sanitaires
Activité 3.3.3 : Définir les tâches et responsabilités des différents acteurs des sous-filières
Activité 3.3.4 : Définir et mettre en œuvre des programmes d'inspection sanitaire et de la qualité
Activité 3.3.5 : Effectuer les analyses de contrôle sécurité sanitaire des aliments
Résultat 3.4 : La consommation des productions nationales des différentes sous-filières avicoles est promue et soutenue
Activité 3.4.1 : Diffuser annuellement une campagne nationale d'information sur le programme aviculture villageoise
Activité 3.4.2 : Organiser des concours annuels sur la qualité des volailles villageoise et sur la vaccination contre la maladie de Newcastle
Activité 3.4.3 : Co-financer des campagnes publicitaires ciblées
Activité 3.4.4 : Organiser et soutenir la traçabilité de produits ou producteurs spécifiques
Activité 3.4.5. Favoriser la consommation des produits avicoles : campagne de communication et soutien aux cantines scolaires
Activité 3.4.6. Soutenir la structuration et la participation des OP avicoles aux CODIR, études, politiques, et réunions aux niveaux déconcentrés

3.3 Organigramme du projet

La figure suivante représente l'organigramme du projet :



L'AFD finance le projet. Elle a établi la convention du financement CGN 1281, signée entre l'AFD et la République de Guinée pour le financement du PEFFAG. La maîtrise d'ouvrage du PEFFAG a été confiée au ministère de l'Élevage et déléguée à la Cellule de pilotage du projet. En tant que bailleur l'AFD suit et contrôle la mise en œuvre du projet et en particulier :

- Elle délivre des ANO au ministère ;
- Elle contrôle la passation des marchés, l'évaluation des offres et la contractualisation ;
- Elle valide les livrables après validation du ministère ;
- Elle effectue les paiements.

L'AFD a un pouvoir important et peut intervenir auprès des différentes parties prenantes. En cas de besoin elle pourra organiser des réunions, valider la conformité des activités par rapport à ce qui est prévu dans la convention ou suspendre des activités.

Le ministère assure la maîtrise d'ouvrage au travers de la CPP. Il a une responsabilité importante notamment dans le respect des engagements qu'il a pris à la signature de la convention. Il a la responsabilité de mettre tous les moyens nécessaires à disposition et en œuvre pour la bonne exécution du projet. Il veillera notamment à fournir des locaux et des équipements à la CPP, il contribuera au suivi grâce au BSD, assurera la passation des marchés via la CPP et la Personne Responsable des Marchés (PRMP), adressera les demandes d'ANO pour la CPP et les factures à l'AFD.

La CPP est chargée de piloter le PEFFAG. Elle coordonne les activités, assure le suivi-évaluation et fait le reporting au bailleur. Elle est composée de 5 membres appuyés par l'assistance technique d'Expertise France.

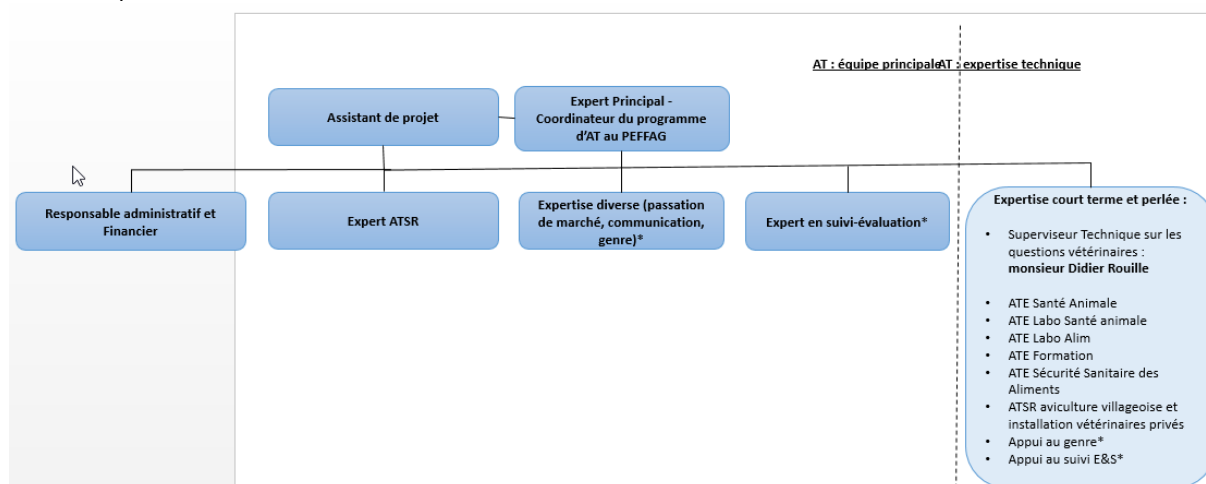
L'AFD est bailleur et maître d'ouvrage de l'assistance technique. Une enveloppe représentant 35% du budget du projet est sous maîtrise d'ouvrage de l'AFD pour l'assistance technique mise en œuvre par Expertise France. Expertise France, qui sous-traitera la réalisation de certaines activités aux institutions publiques françaises (FranceAgriMer et ENSV-France Vétérinaire International), est responsable de l'assistance technique à la CPP. Elle met à disposition 5 experts techniques présents 48 mois et des experts présents de façon perlée (assistance technique à court terme). Elle dispose aussi d'un budget pour mener des études, pour passer des marchés. Elle apportera l'appui nécessaire à la CPP pour renforcer ses capacités et l'accompagner dans ses missions.

3.4 Équipe de l'assistance technique

La figure suivante présente l'équipe de l'assistance technique actuelle. Il s'agit d'une organisation prévisionnelle. Les besoins en AT doivent en effet encore être précisés. Ces besoins feront l'objet d'une évaluation lors des 6 premiers mois du PEFFAG. Deux postes d'experts techniques long-terme et les postes d'assistants perlés sont donc à préciser. Les thèmes d'intervention sont cependant pressentis.

Expertise France se chargera du recrutement. L'Assistant technique principal (expert en appui au coordinateur) et le responsable administratif et financier chargé d'appuyer le ME devront être présents en Guinée dès le démarrage du projet. Les deux autres experts techniques présents à long terme seront recrutés dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet en fonction des besoins de la CPP. Les assistants techniques présents de façon perlée seront recrutés au fil du projet.

*Postes à préciser



4. Termes de références concernant l'assistance technique auprès du ME pour la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux, sensibilité et prévention des conflits et genre dans le cadre des activités de terrain

4.1 Objectif général

Le PEFFAG sera piloté, suivi et mis en œuvre par une cellule de pilotage du projet (CPP) placée au sein du Ministère de l'Élevage.

La CPP bénéficiera d'une assistance technique (AT). L'objectif de l'AT ESSPCG est d'apporter un appui à la CPP et au ministère pour l'intégration des aspects environnementaux, sociaux, genre, sensibilité et prévention des conflits dans ses pratiques et politiques, à travers le cadre des activités du PEFFAG. Cette expertise transversale générale focalisée sur la mise en œuvre par les agents de terrain, pourra le cas échéant être complétée par une expertise très spécialisée sur des domaines précis en cas de besoin (ex :genre).

L'AT sera responsable de la mise en œuvre en direct de certaines activités et tâches, et sera également consulté pour d'autres activités du PEFFAG afin d'assurer leur cohérence.

Les termes de référence pour la prestation d'AT ESSPCG dans le cadre du PEFFAG sont définis par Expertise France, en accord avec le ME via le coordinateur PEFFAG et l'ATP.

4.2 Points d'attention

L'AT sera particulièrement vigilante sur les points suivants :

Les points de vigilance pour la CPP et comité de pilotage:

- La méthode d'intervention de l'AT ESSPCG doit reposer sur une compétence et une expérience à transférer progressivement les capacités, attitudes et pratiques sur les domaines ESSPCG au sein du ME, à tous les échelons et jusqu'au terrain, ainsi qu'aux parties prenantes, dans le cadre et à travers les activités du PEFFAG

Les points de vigilance pour les moyens à disposition :

- Il faut s'assurer en amont que l'AT dispose des moyens de fonctionnement pour assurer ses missions directes de formation et réunions.

Les points de vigilance pour l'AT :

- L'ambition de l'AT est de renforcer les capacités du ME par un transfert de compétence et d'expérience et non pas de faire à sa place en matière de gestion environnementale, sociale, genre, prévention et sensibilité aux conflits. En conséquence les activités à

mener directement par l'AT sont strictement décrites et progressivement transférées aux acteurs légaux et légitimes guinéens.

Les points de vigilance sur les acteurs de terrain et la mise en oeuvre:

- Le projet prévoit l'implication d'un grand nombre de professionnels du secteur de l'élevage (environ 400) et ne nombreuses représentations des parties prenantes (une cinquantaine). L'AT doit développer un plan de formation, le cas échéant en cascade, et effectuera un suivi évaluation de ces formations par échantillonnage
- Il est très important que la formation soit en prise directe avec les activités de terrain. En conséquence l'AT doit pouvoir proposer des outils et méthodes applicables par des personnels non spécialistes des domaines ESSPCG.
- L'AT doit aussi permettre le transfert de sa compétence et de son expérience auprès des cadres du ME en charge de ces domaines au niveau national (chargé Genre et chargé ES/SCP du ME), et savoir identifier les besoins et demander la mobilisation d'AT perlée spécialisée sur des domaines précis lorsque requis (ex : très spécifique du genre)

4.3 Mandat de l'AT ESSPCG

4.3.1 . Renforcement des capacités de la CPP et le ME

La mission principale de l'AT est d'appuyer la CPP et le ME durant 48 mois dans la mise en œuvre du PEFAG concernant l'ensemble des compétences transversales sur les aspects ESSPCG. Il s'agira également de transférer les compétences, outils et méthodes vers un ou plusieurs experts nationaux recrutés progressivement comme assistants techniques internes par EF sur ces sujets pour appuyer le ME.

L'AT a pour ambition de **renforcer durablement les capacités** du ministère. La stratégie de l'AT n'est donc pas de faire à la place de la CPP mais de faire avec la CPP, les personnels du ME et les parties prenantes. L'AT accompagne les membres de la CPP, du ME ou des parties prenantes dans la prise en compte pratique de ces aspects. Ce renforcement de capacités nécessite donc la mise en place d'une méthode de travail qui participera aux activités suivantes, avec le coordinateur et l'ATP :

- Elaboration, en début de chaque année, du calendrier prévisionnel de planification des activités et du budget prévisionnel, ainsi que du plan de suivi mensuel des indicateurs de mise en œuvre. Tous ces documents seront soumis à l'AFD pour obtention de son ANO.
- Mise en place d'une politique de formation ESSPCG descendante, ouverte aux parties prenantes, le cas échéant en cascade, orientée vers la pratique et l'échange d'expérience
- Participation à l'élaboration et au suivi du cadre de gestion environnemental et sociale, et au programme genre, à la communication, concernant le domaine de compétence de l'AT

Les méthodes de travail évoquées ci-dessus ne sont pas exhaustives. Elles évolueront en même temps que les besoins.

4.3.2 Activités menées directement par l'AT

- Analyser le cadrage possible du Plan Action Genre et du Plan de Gestion Environnemental et Social dont des éléments sont définis dans la convention de financement et le cadre logique du projet (transmis après sélection des candidats pour entretien) et définir si besoin les termes de références d'une expertise perle spécifique en lien avec la cellule genre du ME, Expertise France, l'ATP et la CPP :

- Etablir un diagnostic de situation actuelle du ME sur les aspects ESSPCG

- Proposer une méthode d'intervention visant la formation des personnels du ME et des représentants des parties prenantes

Livrable : rapport de cadrage et de propositions

- Proposer des outils pratiques si possible déjà éprouvés pour l'élevage

- Déterminer les champs d'application pratique dans le cadre du PEFFAG

Livrables :

- *Mise à disposition des documents outils et méthodes utilisables sur le terrain*
- *Adaptation des outils et méthodes dans le cadre des activités du PEFFAG*

- Assurer les formations directes initiales des cadres chargés de la formation en cascade

- Assurer le suivi des formations déléguées, par échantillonnage

Livrables : missions de terrain

- *Formation et suivi évaluation des personnels du ME de niveau national, régional et préfectoral pour la formation ESSPCG.*
- *Formation des représentants des parties prenantes du PEFFAG*

- Analyser les compétences disponibles en Guinée (bureaux d'études, consultants, etc) en matière ESSPCG et proposer des mesures adéquates pour les études ponctuelles visant les infrastructures de l'aval des filières avicoles

Livrables :

- *Appui à la mobilisation d'expertise perle spécifique spécialisée*
- *Appui à l'identification d'experts nationaux dans les domaines ESSPCG et transfert de compétences, outils et méthodes*

4.3.3 . Activités autres sur lesquelles l'AT apportera son expertise dans son domaine

En accord avec le cadre logique présenté, l'AT apportera son expertise et son expérience pour d'autres activités, afin d'assurer la cohérence de ces dernières avec la politique de prise en compte ESSPCG du ME qui sera mise en place progressivement et avec les activités du PEFFAG. Ces avis font partie intégrante de la prestation attendue de l'AT sans pour autant faire l'objet d'un décompte de jours rémunérés.

5. Profil de l'expert AT ESSPCG recherché

L'expert recherché doit répondre aux critères suivants :

- Diplôme universitaire niveau Master ou Doctorat;
- Avoir un statut professionnel de consultant privé reconnu officiellement, et à jour de ses redevabilités fiscales en la matière ;
- Expérience de 5 années dans le domaine environnemental, social, sensibilité et prévention des conflits;
- Expérience de l'application des domaines ESSPC à l'international, notamment en Afrique et en particulier dans le secteur de l'élevage, notamment dans la conception d'outils et méthodes adaptées et reconnues par des institutions internationales ou régionales;
- Expérience pédagogique pour la formation des adultes;
- Expérience sur les thématiques liées au genre est un plus ;
- Maîtrise du français, à l'écrit et à l'oral.

6. Disponibilité

L'AT doit être disponible à partir de janvier 2021 pour accompagner le PEFAG sur une durée de 40 mois.

L'AT fournira à Expertise France un rapport semestriel d'activité, validé par l'ATP et le ME.

7. Logistique

L'expert effectuera les missions de formation et de suivi sur place, en Guinée mais travaillera à domicile pour la préparation, la production de documents et la finalisation du rapport de la mission ;

Transport : billets aller-retour pour le lieu de la mission, pris en charge directement par Expertise France (catégorie éco en avion, deuxième classe en train) ;

Per diem basés sur les tarifs de la Commission européenne (par nuit passée sur le lieu de la mission).

8. Réponse à l'appel à candidature

- Une copie du diplôme et de la carte d'identité
- Reconnaissance de statut professionnel indépendant, attestation fiscale
- *Curriculum vitae* (avec référence techniques et personnes ressources)
- Lettre de motivation incluant proposition technique avec chronogramme et modalités de travail prévisionnel (4 pages maximum) et proposition financière (1 page maximum), le maximum étant de 150 jours de prestations sur 40 mois.
- Date limite de dépôt de candidature : 24/11/2020